L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 MARS 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE, [illegible] Chartres, et No. 13 rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 25 MARS 1847.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

[illegible] lundi en huit, c'est-à-dire le cinq avril [illegible] que les citoyens des trois Municipalités [illegible] appelés à élire de nouveaux aldermen [illegible] composer leurs nouveaux conseils. [illegible] nouvelle répartition les conseils des deux premières Municipalités se composeront de seize membres au lieu de douze, et celui de la troisième de onze au lieu de sept. Cet accroissement de la représentation fera-t-il que nous serons mieux représentés? L'avenir nous l'apprendra, mais espérons toujours.

[illegible] du Canal, la politique semble [illegible] jouer un très faible rôle dans la lutte qui se prépare. Les chefs de file du parti locofoco [illegible] suivant leur habitude, de lever [illegible] et de rallier leurs adhérents autour [illegible] leurs appels [illegible] les citoyens des divers [illegible] aspirants au poste d'Alderman [illegible] leurs affaires aux [illegible] le moins du monde de [illegible]. Les candidats abondent [illegible] deux, trois, quatre, cinq [illegible] six pour chaque district; et chacun [illegible] de sa popularité personnelle [illegible].

[illegible] les préparatifs sont plus [illegible] politiques. [illegible] est grande. L'an dernier, [illegible] les locofocos ont obtenu la [illegible] de la Seconde Municipalité, [illegible] de conduite ils ont [illegible] officiers qui ne partageaient [illegible] se plaindre des dépenses [illegible] prêcher l'économie et gaspiller [illegible] deniers publics avec [illegible] leurs œuvres. Elles ne paraissent pas avoir plu singulièrement à nos [illegible] décidés à tenter un vigoureux effort pour se débarrasser de l'administration locofoco.

[illegible] qui règne en ce moment dans la Seconde Municipalité, est d'un excellent augure pour le succès de la lutte. Les whigs y auront [illegible] contre toutes les influences administratives [illegible] masse du parti locofoco [illegible], mais ils sont assez forts [illegible] de ce double obstacle, et sans [illegible] à prouver incessamment.

THÉATRE DE LA GUERRE.

[illegible] PAR LES ARRIVAGES D'HIER.

[illegible] Le docteur Turner porteur [illegible] du colonel Curtis, est arrivé [illegible] du matin, il avait quitté [illegible] premiers jours de ce mois et [illegible] le 14 à Brasos à bord de la goélette [illegible] pleinement le récit [illegible] des 22 et 23 février à [illegible] de ces engagements [illegible] le payeur Coffee [illegible] chargé de s'arrêter dans [illegible]. Il est donc parfaitement officielle, [illegible] à en connaître les détails.

Les [illegible] plus récentes de Saltillo vont jusqu'au [illegible] mars. C'est sous cette date qu'un habitant Mexicain de cette ville écrit à l'un de ses correspondants [illegible] rend compte, [illegible] combats livrés le 22 et le 23 février.

[illegible] heures du matin, le combat [illegible] Buena-Vista [illegible] la journée [illegible] deux armées [illegible] considérables, sans [illegible] obtenu un avantage [illegible].

[illegible] le feu recommença et [illegible] jusqu'à trois heures de [illegible]. Le général Wool s'étant avancé [illegible] mexicaine avec un fort détachement [illegible] par la cavalerie [illegible] Taylor se présenta à [illegible] et les [illegible] Mexicains [illegible] blessés est [illegible] une idée approximative.

[illegible] s'occupèrent d'emporter [illegible] leurs morts.

[illegible] les troupes [illegible] le soir, et convaincues [illegible] de généraux [illegible] bien que Santa-Anna [illegible] petite distance, je [illegible] engagement.

Le Mexique ne saurait porter plus longtemps [illegible] ce serait opposer la pauvreté [illegible] à l'abondance [illegible]. Dans mon opinion, [illegible] feraient mieux d'entamer [illegible]. Puissans comme le sont [illegible] il serait aussi déshonorant pour eux d'exiger notre adhésion à des traités qui serait [illegible] avantage, qu'il serait honteux pour nous de faire des concessions ainsi exigées."

D'après d'autres lettres qui vont jusqu'au 5, le général Taylor était toujours à Buena-Vista; mais si l'on en croit le *Flag* de Matamoros du 13 courant, cet infatigable chef devait se trouver le 5 à Monterey, avec la cavalerie du Kentucky, et son intention était de pousser une pointe vers le [illegible] de rétablir les communications avec Camargo. Dans ce cas, il laisserait le [illegible] à Buena-Vista. Ceci porterait [illegible] Santa Anna s'est retiré plus [illegible]. Quelques personnes prétendent [illegible] la route de San Luis de Potosi [illegible] le docteur Turner croit qu'il [illegible] à Parras.

[illegible] Taylor se porte en effet vers le [illegible] Urrea se trouvera pris entre deux feux, car on n'a pas oublié que le colonel Curtis, à la tête de deux mille hommes, est sorti de Camargo pour aller l'attaquer aussi. On assure même que cette nouvelle Urrea s'est retiré vers [illegible] Si l'approche du seul colonel [illegible] a fait reculer le général mexicain, [illegible] lorsqu'il apprendra que le général Taylor s'avance aussi vers lui.

Un petit fait porté à notre connaissance par le *Flag* prouve que le héros de Monterey et de Buena Vista pratique toujours noblement les saintes lois de l'humanité. Après la bataille, il a autorisé Santa-Anna à faire transporter à Saltillo les blessés Mexicains qui ont partagé avec les nôtres les soins de nos chirurgiens.

SECOND ARRIVAGE.

Défaite du Général Urrea.

La goëlette *Emma Norton*, partie de Brazos le 14, est arrivée hier vers 3 heures de l'après-midi; et les passagers venus à bord de cette goëlette, annoncent que le général Urrea a été battu par le colonel Curtis qui l'a fort rudement maltraité. Voici le récit fourni par un de ces passagers:

"Le général Urrea, à la tête de 6,000 hommes de cavalerie, se trouvait entre Camargo et Monterey, le 7, le colonel Curtis à la tête du régiment de l'Ohio qu'il avait sous la main à Camargo, marcha contre lui et vint l'attaquer. L'engagement dura plusieurs heures. Le général profitant de la supériorité de ses forces, enveloppa le corps trop peu nombreux du colonel; ce corps se trouvait dans une situation fort critique, lorsque par bonheur le colonel Drake arriva et commença un feu très vif contre les Mexicains. Le colonel Curtis, encouragé par ce secours venu si à propos, fit une charge vigoureuse sur l'ennemi et vint rejoindre le colonel Drake. Ces deux officiers réunis se sentirent bientôt et finirent par remporter un avantage décisif sur Urrea qui se retira précipitamment. Le résultat de ce succès sera de rétablir les communications entre Camargo et Monterey."

On assurait que le général Taylor était revenu à Monterey et qu'il marchait vers Camargo avec des forces suffisantes pour rouvrir la route; mais ce n'était qu'un simple bruit. S'il a marché en effet vers le Nord, il aura trouvé sa besogne plus d'à moitié faite.

3e Arrivage—De Tampico.

Le brick *Arabian* nous a apporté, vers quatre heures, des nouvelles de Tampico qui vont jusqu'au 14. Il nous fournit le *Sentinel* du 13, qui donne sur la bataille de Buena Vista des renseignements parfaitement identiques à ceux que nous avons publiés. Du reste rien d'intéressant.

Le 11, il s'est tenu une assemblée à laquelle ont pris part les Américains et les Mexicains indifféremment; elle avait pour but de venir au secours des Irlandais. Un comité a été chargé de recevoir les souscriptions et les dons.

Le Rapporteur—Il paraît depuis quelque temps, sous ce titre, à Ouest-Bâton Rouge un journal qui se publie dans les deux langues. Les sympathies du *Rapporteur* sont whigs, si nous en jugeons par quelques numéros qui nous ont passé sous les yeux. Nous souhaitons bonne chance à ce nouveau confrère. Il a bonne tournure, et pour peu qu'il ait soin de corriger un peu mieux ses épreuves françaises, il sera un contredit agréable à lire.

La malle du Nord a manqué hier au-delà de Charleston. Depuis la clôture du Congrès, ces irrégularités sont un peu moins désagréables; mais il ne faudrait pas cependant qu'elles eussent lieu au moment où nous attendons les nouvelles du vapeur qui a dû arriver dès le 16 courant à Boston. L'*Hibernia* est un des plus fins marcheurs de la ligne Cunard.

☞ La longueur du rapport que nous recevons du Conseil de la Municipalité No. 1, nous oblige à renvoyer à demain la continuation de notre feuilleton.

Dernier concert de Herz et de Sivori—Foule immense, succès d'enthousiasme; voilà le résumé de la soirée d'hier. Nous en donnerons demain une esquisse.

Sous-trésorerie—Le sous-trésorier de New-York a payé dernièrement un millier de piastres pour le transfert d'un million en espèces à Philadelphie. Avant l'établissement de la sous-trésorerie, ce transfert se serait opéré à l'aide de traites et sans frais pour le gouvernement. Si cela continue, la sous-trésorerie sera un lourd fardeau.

M. Benton et l'armée—L'*Atlas* de Cincinnati prétend que le général Butler a dit que, si le sénateur Benton eut été nommé major-général avec le commandement en chef de l'armée, tous les généraux auraient donné leur démission. Par bonheur l'affaire n'a pas pu s'arranger entre le Président et le sénateur du Missouri.

Virginie.—Élections congressionnelles.—On se prépare dans cet État aux élections qui doivent avoir lieu vers la fin d'avril; et les whigs paraissent décidés à disputer pied à pied le terrain à leurs adversaires. Dans la dernière délégation congressionnelle ils n'avaient qu'un seul représentant, celui du neuvième district, M. Pendleton, qui sera certainement ré-élu cette fois encore; mais ils ont l'espoir de lui donner au moins deux ou trois compagnons. Plusieurs districts sont presqu'également partagés, et nos amis désespèrent pas d'en emporter quelques-uns.

Chronique Locale.

INCENDIE.

2 heures trois quarts.

Le feu vient de se déclarer dans le magasin occupé par M. Guéringer, au rez-de-chaussée, et Ravelet et Huet, au-dessus. Le magasin No 33, qui forme l'encoignure des rues Douane et Chartres, et ceux occupés par MM. Albert, chapelier, Dacongé, pharmacien, et Vigneaud, sont la proie des flammes.

3 heures et demie—Les magasins situés de l'autre côté de la rue, occupés par Loison & Silvestre, Mme. Macé &c. viennent de prendre feu. On ne sait où s'arrêtera le désastre!!

Enquête—Le coroner Spedden a tenu hier une enquête sur le corps d'un enfant mort-né, exposé sur le mur d'enceinte du cimetière protestant, à quelque distance de la maison de détention de la 2e municipalité. Les médecins ont constaté la circonstance ci-dessus mentionnée.

Rattrapés—Trois des prisonniers qui se sont évadés vendredi soir de la prison de paroisse, ont été arrêtés de nouveau dans la journée d'hier. Le nommé Hugh Reubans dit Bil Ubanks a été reconnu et appréhendé par les agents de police McDonald et Patton. Nathaniel Parsons a subi le même sort. T. G. Starks, le prisonnier qui avait reçu à scier ses fers, a été également arrêté par la police de la 2e municipalité.

Recorder Baldwin.—Jacob Miller, arrêté il y a quelque temps sous la prévention d'avoir blessé un autre individu d'un coup de poignard, a comparu hier devant le recorder Baldwin qui, après avoir interrogé les témoins à charge et à décharge, a renvoyé l'accusé pardevant la 1re Cour de District. John Devil, accusé de voies de fait, a été également renvoyé pardevant le même tribunal.

1re Cour de District.—Les accusés, dont voici les noms, ont été conduits hier à la 1re Cour de District, pour assister à la lecture de leur acte d'accusation: William Smith, h. d. c. 1, pour avoir blessé quelqu'un avec l'intention de le tuer; William Ross, John Crosley dit John McDonald et William Craney, pour vol.

On a appelé ensuite l'affaire de MM. Thomas et Lebeau, prévenus de s'être battus en duel, et de MM. Vasin Durel et Cazères, accusés d'avoir servi de témoins dans leur duel.

A six heures du soir, les plaidoiries ont été terminées, et après un court résumé du juge, l'affaire est soumise au jury. Après un quart d'heure d'attente, la Cour est informée par le shérif que le jury ne peut s'entendre sur un verdict. En conséquence, la séance est levée et est renvoyée à ce matin 9 heures—laissant le jury à la charge du shérif. Nous avons été informés que neuf jurés étaient pour la condamnation et trois pour l'acquittement.

Conseil général—Séance de mercredi soir. Présidence de M. Gustave Cruzat.

Une résolution est adoptée, désignant un inspecteur pour chaque bureau d'élection de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de présider l'élection municipale qui aura lieu le 1er lundi d'avril prochain.

M. Wilder présente une résolution abrogeant l'article 6 d'une ordonnance qui imposait une taxe additionnelle de trois piastres par jour sur tout bateau à vapeur ou navire venant de la mer, pour frais de quaiage. Cette résolution est mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de la Compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, en vertu de laquelle les membres sont invités à venir faire une petite excursion sur ledit chemin, samedi prochain. Ladite invitation est acceptée à l'unanimité.

Après la transaction de quelques affaires de peu d'intérêt, le Conseil s'ajourne.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Chambre des Représentans.

Mercredi, 24 mars 1847.

L'orateur annonce que, d'après une résolution passée par la Chambre, il y a quelques jours, le bill des écoles doit avoir le pas sur toute autre affaire, et être discuté immédiatement après la lecture du journal.

La Chambre voulant s'occuper d'un autre projet de loi, vote la suspension des réglemens, et délibère ensuite sur les amendemens que le Sénat a introduits dans le bill, amendant l'acte qui égalise la représentation dans les différens Conseils de la ville de la Nouvelle-Orléans.—Les dits amendemens sont approuvés.

Le bill qui détermine les devoirs du coroner, dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, subit une troisième lecture et passe.

M. Vason réclame la prise en considération du bill qui fixe le salaire des officiers publics de l'État de la Louisiane.—Ce bill subit une troisième lecture et passe.

La Chambre ratifie les amendemens du Sénat au bill qui détermine les pouvoirs du jury de police de la paroisse Est-Feliciana.

On réclame la prise en considération de l'acte amendant la loi qui détermine les pouvoirs des juges de paix de la ville de la Nouvelle-Orléans.—Le bill, après une courte discussion, subit une seconde lecture: la troisième aura lieu prochainement.

La Chambre discute ensuite longuement le bill des écoles, puis s'ajourne.

Sénat.—Le bill qui a pour but d'établir un ferry sur l'Atchafalaya, à l'embouchure du bayou de Glaize, fait naître un long débat, qui se termine enfin par le dépôt indéfini du bill sur le bureau.

Le bill pour venir en aide à Robert Martin et J. A Burton, volontaires de la Louisiane, subit une troisième lecture et passe.

M Ratliff introduit un bill amendant l'acte relatif aux avocats de district, approuvé le 29 août 1846.

M. Nicholas demande que l'on s'occupe du rapport du comité de conférence auquel a été référé le bill des banques hypothécaires. Cette proposition est accueillie. Le Sénat retire alors ses amendemens et adopte le bill tel que l'avait d'abord transmis la Chambre des Représentans.

La résolution relative à la réimpression des lois de l'année dernière est, sur motion de M. Reynolds, référée au comité judiciaire.

Sur motion de M. Felix Garcia, le Sénat décide que la séance de lundi sera désormais consacrée à la discussion des bills d'un caractère local.

La délibération sur le bill des revenus est reprise ensuite; puis, après l'adoption de plusieurs sections, le Sénat siège à huis-clos et ratifie la nomination de M. Manuel Moreno, comme encanteur dans la paroisse Est Bâton-Rouge.

Donaldsonville—On lit dans le *Vigilant* du 21 courant:

"C'est un bonheur pour nous de signaler les améliorations dont notre petite cité s'embellit. Décidément l'esprit public est au progrès. Tout s'agite, se remue et présage une vie agréable et gaie, remuante et active. Nos magasins, excités par la rivalité les uns des autres, se meublent d'objets plus rares et plus recherchés. Les travaux de la nouvelle Maison de Cour touchent à leur terme. Quelque temps encore et nous pourrons nous flatter d'avoir un des plus beaux édifices qu'aucune paroisse de notre État ait encore destiné pour une maison de cour. Déjà nous comptons un Arsenal, un Greffe; et la Place de la Louisiane, qui possède ces divers établissements est, sans contredit, une des plus belles de l'État. Nous nous plaisons à mentionner ces édifices, parce qu'ils prouvent du moins l'esprit de progrès et d'intelligence qui distingue la paroisse Ascension.

"Au milieu de cet élan général, nous avons à déplorer la perte du *Théâtre des Variétés*. Les administrateurs, voyant le peu d'encouragement que le public accordait à cet établissement [illegible]

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 1

Séance de lundi 22 mars 1847.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Les membres présents furent:

L'honorable J. Génois, recorder, président; MM. les aldermen Dufour, Faurès et Shiels.

Sur motion de M. Shiels, le Conseil prend un recès d'un quart d'heure, faute de quorum.

Le Conseil s'étant réuni de nouveau, les membres présents furent:

L'honorable J. Génois, recorder, président; MM. les aldermen J. Duplessis, Cyprien Dufour, A. Derbès, J. L. Fabre, J. E. Faurès, E. Giquel, R. Hagan, Z. Latour, J. P. Slingerland, P. Shiels, E. Wiltz,—11, absent M. N. Gurlie—1.

Sur motion de M. Fabre, le Conseil excuse l'absence de M. N. Gurlie.

Le procès-verbal des deux dernières séances est lu et approuvé.

Le message et les documents qui suivent transmis par le maire, ont été lus.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 22 mars 1847.

A M. le président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre une copie des ordonnances de St-Louis, que l'honorable Peter G. Camden, maire de cette ville, vous envoie en témoignant le désir, au nom du Conseil qu'il représente, de recevoir une copie de vos ordonnances.

C'est avec un plaisir que je vous soumets plusieurs lettres relatives à une donation faite à la ville de la Nouvelle-Orléans par M. Alvarez Fisk, d'une bibliothèque considérable dont il vient de faire l'acquisition de M. B. F. French, à l'effet de se conformer aux dernières intentions de M. Abijah Fisk, décédé. Je vous transmets en même temps la copie de ma réponse, contenant l'acceptation de cette donation, au nom de la Nouvelle-Orléans.

Je vous soumets également un copie de la pétition, présentée par les héritiers de Claude Joseph Dubreuil Villars contre Joseph M. Kennedy et autres, dans la Cour de District No Cinq; ce procès dont la décision est de la plus haute importance pour les intérêts de la Nouvelle-Orléans, réclame votre sérieuse attention.

Je crois devoir vous transmettre aussi une lettre de M. Claude Fournier, relative aux banquettes du faubourg Tremé, et une lettre de M C. Roselius, avocat de la Municipalité No Un, vous informant que M. Willman, ci-devant fermier de la Halle aux boucheries, vient d'obtenir un verdict contre la Municipalité, pour une somme de $2,100.

Je suis avec respect,

Votre obéissant serviteur,

Signé: A. D. Crossman, Maire.

Natchez, 9 mars 1847.

Monsieur Benjamin F. French,

Mon cher Monsieur,

En faisant l'acquisition des nombreux et précieux ouvrages dont se compose votre bibliothèque, j'ai eu pour objet d'en assurer la propriété à la ville de la Nlle-Orléans, avec laquelle j'ai eu pendant nombre d'années des relations commerciales; j'ai en même temps voulu concourir à l'exécution des dernières volontés de mon frère, relativement à l'établissement d'une bibliothèque publique, et préparer ainsi un lieu de réunion pour les étrangers qui sans cesse et de tous les points du globe, viennent visiter cette métropole commerciale dont l'importance augmente de jour en jour.

Dans le but de voir commencer la réalisation de ce projet, jusqu'à ce qu'enfin il parvienne à la hauteur des ressources et de la population de la Nouvelle-Orléans, je profite de l'occasion que cette acquisition me présente d'offrir à cette ville la totalité des livres que j'ai acquis de vous, et je vous prie en conséquence de vouloir bien les transmettre au maire. En vous choisissant ainsi pour mon organe j'éprouve un vif plaisir, car je sais, monsieur, tout l'intérêt que vous portez à la fondation, et à la mise à exécution d'une entreprise tellement en harmonie avec la haute réputation de cette grande ville, tant sous le rapport intellectuel et commercial, que sous le rapport de la science et des lumières, et je me plais à espérer que vous employerez votre longue expérience, ainsi ce que vous avez recueilli de vos voyage en Europe et vos propres lumières à systématiser cette entreprise, et à mettre la bibliothèque en état de service immédiat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Alvarez Fisk

Monsieur,

J'avais toujours désiré que ma précieuse et vaste collection de livres put être de quelque utilité à la science et aux belles lettres, et profitât à la Nlle-Orléans, qui sous le rapport de la littérature et des bibliothèques est si loin des autres villes de l'Union. Aussi suis-je heureux d'avoir à vous annoncer que mes vœux sont enfin accomplis. Le legs fait par un de nos négociants les plus distingués, M. Abijah Fisk, dans le but d'établir une bibliothèque publique accessible à tous, aux citoyens de ce vaste bazar commercial, comme aux nombreux étrangers qui chaque année le visitent de toutes les parties du monde, ce legs dis-je m'a fourni l'occasion, grâce au frère du testateur, M. Alvarez Fisk, de Natchez, de réaliser ce projet que j'avais si longtemps nourri. Dans une lettre que je viens de recevoir de lui, M. Alvarez Fisk me prenant pour son organe, me prie d'offrir en son nom à la ville de la Nouvelle Orléans ma bibliothèque qu'il a achetée à cet effet.

Afin que l'objet d'une institution si utile et dont le besoin se faisait tant sentir, puisse être atteint sans partager le sort de tant d'autres entreprises de ce genre si souvent tentées en cette ville, M. Fisk désire qu'en acceptant le don précieux qu'il fait à la ville, il vous plaise de recommander à chacun des Conseils Municipaux de cette ville, ainsi qu'à la ville de Lafayette, de mettre une somme annuelle d'au moins $500, (estimée tant à acheter des livres qu'à payer les dépenses nécessaires à l'entretien de la bibliothèque,) qui serait ouverte *gratis* aux habitans des deux villes.

Il recommande aussi qu'un comité d'administration soit nommé, composé de trois citoyens résidant dans la ville et dont les devoirs seraient d'acheter des livres, d'élire un bibliothécaire, de surveiller les finances, de passer des réglemens et de publier un rapport le troisième lundi de Janvier de chaque année. Les maires et recorders de deux villes seraient *ex officio* membres du bureau d'administration.

Les commissaires de la caisse d'amortissement générale qui ont chargé du legs fait par Abijah Fisk pour l'entretien d'une bibliothèque, devraient dans le plus bref délai faire préparer les chambres du second étage dans le style gothique pour la réception des livres, et cela des fonds maintenant dans leurs mains, et dont la balance ainsi que les loyers que l'on peut retirer de quelques portions de la bâtisse, serviraient à acheter des livres sous la direction et la surveillance du bureau d'administration.

Avant de terminer, je remarquerai avec respect, que le moment actuel est des plus propices pour établir avec succès une bibliothèque publique en cette ville, car, grâces à la libéralité de deux hommes distingués on a, sans rien débourser, un édifice magnifique et une superbe collection de livres qu'il aurait fallu, dans le cours ordinaire des choses, des années pour acquérir.

Il est incontestable que, sans de pareilles institutions chez nous, cette ville dont la population et les améliorations s'accroissent si rapidement, n'atteindra jamais à cette grandeur qui donne le pouvoir et l'influence ou commande le respect.

Mais que les bienfaits de cette bibliothèque commencent à se faire sentir, et l'on verra bientôt surgir de tous côtés d'autres bibliothèques, d'autres institutions scientifiques. Il faut pour appeler et retenir la population dans cette ville, qu'elle présente d'autres attraits que celui d'acquérir de la fortune. Il ne faut pas qu'elle ait seulement l'apparence de la richesse, mais il faut qu'elle possède toutes les jouissances que donne la richesse. Il ne faut pas seulement qu'elle soit une ville commerçante, mais il faut qu'elle jouisse de la réputation d'une ville éclairée, intelligente, sachant rendre au mérite ce qui lui est dû et prodiguer des encouragemens à tout ce qui est libéral, à tout ce qui est éclairé.

Il est temps aussi que nous ayons d'autres temples que ceux de la dissipation. Il est temps que nous ayons des temples où les jeunes gens vertueux puissent consacrer leurs heures de loisir aux lettres et aux sciences, d'autant mieux que le succès dans le commerce dépend du caractère et de l'intelligence des hommes qui s'y livrent.

Personne ne contestera que la haute réputation de moralité dont jouit le commerce de ce pays, ne soit en quelque sorte due aux efforts constans que font nos négociants pour encourager et étendre la diffusion des sciences et l'établissement des institutions scientifiques et littéraires.

Eh bien! que le but des généreux fondateurs de cette bibliothèque soit atteint, que la voix unanime du peuple encourage une si noble entreprise, et l'on verra bientôt se combler la lacune qui existe dans notre système d'éducation publique, système si heureusement conçu et plus heureusement encore mis en pratique par cette ville.

J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur,

Benj. F. French

A l'honorable A. D. Crossman, maire de la Nouvelle-Orléans.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, 13 mars 1847.

Monsieur:

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre datée le 12 de ce mois, me faisant connaître l'intention de M. Alvarez Fisk d'offrir à la ville de la Nouvelle-Orléans votre précieuse bibliothèque dans le but de concourir à l'exécution du legs de son frère feu Abijah Fisk.

Appréciant la valeur du présent offert et la générosité et méritoire intention du donateur, il est de mon devoir de vous annoncer que je transmettrai aussitôt que possible, aux divers Conseils municipaux la lettre que vous m'avez adressée afin qu'ils connaissent les désirs de M. Alvarez Fisk, et vos judicieuses suggestions quant à l'établissement d'une bibliothèque publique pour l'usage des citoyens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

J'accepte cette donation au nom de la ville de la Nouvelle Orléans.

Je suis avec respect votre obéissant serviteur,

A. D. Crossman, maire.

A. M. Benjamin F. French, Nelle-Orléans.

Sur le premier paragraphe de la lettre du maire, M. [illegible] offre la résolution suivante laquelle [illegible] a été adoptée:

Résolu [illegible] maire est et demeure prié d'offrir [illegible] maire de la ville de St-Louis [illegible] de ce Conseil pour la copie des [illegible] cette ville, et de lui envoyer un [illegible] ordonnances de la municipalité.

Sur le second paragraphe M. R. Hagan présente la résolution suivante, laquelle a été adoptée après être amendée par M. Fabre,

Résolu que le Conseil remercie M. A. Fisk de la donation qu'il fait à la ville de la Nouvelle-Orléans d'une bibliothèque considérable—, et le comité d'éducation est chargé de s'entendre avec les [illegible]

troisième municipalité, afin de prendre les mesures convenables pour réaliser les intentions du donateur, et ce conformément à la loi.

Sur le troisième paragraphe, à la demande de M. Latour, la pétition présentée par les héritiers de Claude Joseph Dubreuil Villars contre Joseph Kennedy et autres, est référée au comité judiciaire et à l'avocat de la ville, qui prendront les mesures nécessaires pour défendre les intérêts de cette corporation.

Au moment où le secrétaire commence la lecture de la lettre de M. C. Roselius, avocat, M. Latour fait la motion que le conseil siège à huis-clos. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Derbès, Giquel, Latour, Slingerland et Wiltz avaient voté dans l'affirmative, 5, et que MM. Duplessis, Dufour, Fabre, Faurès, Hagan et Shiels avaient voté dans la négative, 6. Cette motion est rejetée.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1847.

Monsieur,

Il est de mon devoir de vous informer que M. Wellman, ci-devant fermier de la halle aux boucheries, vient d'obtenir un verdict contre la municipalité pour une somme de $2,100 faite par la corporation, d'entretenir cette halle pendant l'année 1846 dans un bon état de conservation. M. Willman demandait pour indemnité, une somme de $7,500. Le jury l'a réduite à celle fixée plus haut.

Bien qu'en droit je pense que M. Wellman ne devait recevoir aucune indemnité, cependant comme l'affaire est entièrement une question de faits qui a été décidée par un jury intelligent, je ne pense pas qu'il convienne de faire appel du jugement rendu.

Je suis avec respect

Votre obéissant serviteur,

C. Roselius.

L'honorable A. D. Crossman, maire de la Nouvelle-Orléans.

M. Hagan présente la résolution suivante:

M. Latour demande qu'elle soit référée à un comité spécial qui tâchera de faire un compromis avec M. Wellman. Cette motion est rejetée et la résolution est adoptée ainsi qu'il suit:

Résolu que l'avocat de cette municipalité est requis de faire un appel suspensif du jugement rendu contre la municipalité.

Lecture est faite de la lettre de M. Claude Fournier, relative aux banquettes du faubourg Tremé et réclamant $7,778 75

M. Hagan présente la résolution suivante:

Résolu que le maire est et demeure autorisé à émettre en faveur de C. Fournier, un billet de cette municipalité pour la collection des banquettes, en cartelles de chalans du faubourg Tremé. Le billet devra être daté du jour que l'ouvrage a été reçu par le voyer.

M. Derbès offre le substitut suivant:

Résolu que le conseil autorise M. Claude Fournier à réclamer des propriétaires les deux tiers du prix des banquettes qu'il a faites en cartelles de chalans dans le faubourg Tremé.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM Derbès, Faurès, Giquel et Wiltz avaient voté dans l'affirmative, 4, et que MM. Duplessis, Dufour, Fabre, Hagan, Slingerland et Shiels avaient voté dans la négative, 6. Le substitut est rejeté.

L'appel nominal demandé sur la résolution offerte par M. Hagan, il a paru que M. Hagan avait voté dans l'affirmative, 1, et que MM. Duplessis, Dufour, Derbès, Fabre, Faurès, Giquel, Slingerland, Shiels et Wiltz avaient voté dans la négative, 9. En conséquence ladite résolution est rejetée.

Le conseil permet à M. Latour de ne pas voter sur cette question.

Sur motion, la lettre de M. C. Fournier est déposée indéfiniment sur le bureau.

Appel des Comités.

M. Latour préside le conseil. M. Faurès président du comité de finances, présente les états hebdomadaires des trésoriers dont les balances sont comme suit:

Trésorier des travaux publics	$1,225 68
Trésorier de la municipalité	$17,774 81

M. Faurès au nom du comité de finances, présente le rapport annuel de ce comité.

Rapport du Comité de finances de la Municipalité No Un

Le Comité de finances a l'honneur de vous soumettre son rapport annuel, accompagné des pièces à l'appui.

La dette de la Municipalité se monte à la somme de.........$446,726 11

comme suit:

Billets à payer

En 1847	$103,172 51	
En 1848	167,817 17	
En 1849	175,505 11	
En 1850	12,170 79	
En 1851	11,124 50	
		$610,088 11
Bons en faveur de M. John McDonough, échéant en 1862, et portant 6 p% d'intérêt par an, l'intérêt payable semi-annuellement		247,000 00
Bons municipaux encore en circulation		10,938 00
Certificat à un an de date dont l'échéance est passée et le paiement n'a pas été demandé		100 00
Bons à 1, 2, 3, 4 et 5 ans de date		7,500 00
Montant dû à la Fabrique de l'Église St Louis		11,500 00
Total		$886,726 11

L'endossement de la Municipalité pour un bon des états par la Compagnie de Navigation, montant à $100,000, ne figure pas dans le passif. Cette affaire est maintenant en appel devant la Cour Suprême, et quand même la décision serait contre la Municipalité, cette dernière ne subirait aucune perte, vu qu'elle est pleinement garantie par hypothèque sur propriétés.

L'actif, sans compter les différents marchés et autres bâtisses publics, s'élève à la somme de $612,715 80, comme suit:

Balance en caisse au 28 février 1847	$3,600 60
Billets à recevoir	76,827 46
Capital des terrains vendus à rentes à cens	150,807 66
Propriétés foncières d'après l'état du Voyer ci-annexé	261,650 00
Remboursement de pavage, approximativement	25,000 00
Capital de la geole de paroisse	94,966 08
	$612,751 80

Les documents Nos 2 et 3, contenant les recettes et dépenses de la Municipalité pendant l'année expirant le 28 février dernier, méritent votre attention, néanmoins nous croyons devoir vous donner le chiffre total.

No 2—Département des travaux publics et améliorations.

Recettes	$307,174 33	
Dépenses	303,571 73	
		$3,600 60

No. 3—Département de la police.

Recettes	$193,503 87	
Dépenses	170,106 42	
		$23,397 45
		$26,998 05

Votre Comité vous soumet aussi l'état probable des recettes et dépenses de chaque département de la trésorerie pour l'année suivante:

No 4—Département des travaux publics et améliorations

Recettes probables	$238,445 85	
Dépenses do	216,310 00	
		$22,135 85

No 5—Département de la police.

Recettes probables	$225,529 45	
Dépenses do	179,300 00	
		$46,097 45

Excédant probable des recettes sur les dépenses pour l'année expirant le 1er mars 1848 ... $68,233 30

Les états Nos 6 et 7 donnent la balance générale des livres des deux départements de la trésorerie jusqu'au 28 février 1847.

L'état No 8 fait connaître le montant des bons municipaux en circulation. Le comité pense que ces bons sont totalement perdus ou détruits: le montant s'élève à $10,938.

Les documents No 9 contiennent les recettes provenant des diverses branches de revenus, et les dépenses faites pour les divers services publics depuis 1840 jusqu'à ce jour. Le comité recommande ces documents à l'attention de leurs collègues; on peut en tirer des renseignements fort utiles pour l'intérêt de la Municipalité.

Document No 10 contient un état du voyer donnant la liste et la valeur des propriétés foncières de cette Municipalité: cet état porte les propriétés foncières de la Municipalité à la somme de $261,650.

D'après cet exposé de la situation financière de cette Municipalité, on sera peut-être surpris de voir que la dette s'est augmentée pendant l'année d'une somme de $39,583 94; mais qu'on réfléchisse un instant à l'étendue des nouvelles améliorations, l'entretien du port, les wharfs, la machine à vapeur pour fournir l'eau dans toutes nos rues, le pavage, le desséchement, les tonnures des deux marchés, l'augmentation de l'éclairage au gaz, tous objets de toute urgence pour la prospérité de cette Municipalité, et alors on verra qu'il a fallu de l'économie pour ne pas avoir augmenté la dette de beaucoup plus.—Au résultat on peut aisément voir la différence sur les revenus. Par exemple, le revenu sur bateaux à vapeur s'est monté

	De 1845 à 46.	De 1846 à 47.	Différence.
à	$53,376 53	$68,476 70	$15,100 17
sur navires	37,419 22	53,403 15	15,983 93
	$90,795 75	$121,879 85	$31,084 10

Votre Comité recommande très respectueusement la vente des propriétés improductives de cette Municipalité, et cela dans un délai convenable. Le Comité croit que l'époque la plus propice pour cette vente sera le commencement du mois de mai, vu qu'il y aura alors sur le marché une masse de capitaux provenant des grands bénéfices effectués par le commerce pendant l'année commerciale. Le produit de ces ventes devant être employé à amortir la dette de la Municipalité.

En se référant au document No 6, on verra que depuis l'année 1836 la Municipalité a payé $320,500 03 à la caisse d'amortissement pour sa proportion d'intérêts sur la dette de l'ancienne corporation; c'est un bien grand fardeau pour les ressources financières de cette Municipalité, et quand on pense qu'en l'année 1850 cette Municipalité aura à payer sa quote part d'une partie du capital desdits [illegible] a dire sa proportion sur $800,000, il [illegible] de diminuer [illegible] à mettre tous les efforts [illegible] la vente de ce qui reste, [illegible] à la caisse [illegible] ainsi qu'ils [illegible] qui se trouvent [illegible] d'amortissement [illegible] l'attention sérieuse des directeurs de la caisse d'amortissement.

Votre Comité réclame aussi votre attention au sujet de la geole de paroisse; cet édifice est porté sur les livres de la Municipalité comme représentant un capital de $94,966 08. Depuis que le jury de police a été aboli, cela ne rapporte rien; bien loin de là, la Municipalité est obligée de pourvoir à l'entretien des prisonniers. Il nous semble qu'il importe de mettre cet établissement sur un pied le moins coûteux que possible.

Il convient aussi de prendre des mesures pour que désormais l'intérêt du capital que la première Municipalité a mis à la construction de la prison de paroisse soit subi proportionnellement par chacune des trois municipalités. La prison de paroisse est à l'usage de toute la ville et non point d'une seule municipalité.

Nous ferons les mêmes réflexions sur la geôle de police et la maison de correction, dont les frais sont un lourd fardeau pour la municipalité.

Votre comité croit qu'il conviendrait de faire ici comme l'État fait pour le pénitentiaire, c'est-à-dire louer cet établissement à bail. La discipline et l'économie y gagneraient probablement.

Votre comité croit devoir vous faire observer que toutes les difficultés financières de cette municipalité sont dues particulièrement à la dette flottante de l'année, qui s'élève à la somme de $103,172 51. Si l'on pouvait effectuer un emprunt de $150,000 à $200,000 pour un laps de 5 à 10 ans, l'intérêt payable semi-annuellement, les affaires de cette municipalité marcheraient facilement; dans ce cas il conviendrait d'affecter une certaine partie d'une des branches de revenu de cette municipalité à cet objet spécialement afin de payer ponctuellement les intérêts.

Le comité ne peut avant de terminer son rapport, s'empêcher de donner toute son approbation à l'excellent système d'éducation établi dans les écoles publiques de cette municipalité. On ne saurait trop louer le Président et les Directeurs de ces institutions. Le Trésor a payé cette année la somme de $30,713 27 c. La dépense ne paraît pas très forte quand on songe aux bienfaits qu'en retirent des milliers d'individus.

Votre comité se plaît à rendre hommage au zèle, à l'habileté et à l'intégrité avec lesquels les officiers de la trésorerie ont rempli leurs devoirs.

Le tout vous est respectueusement soumis.

Nouvelle-Orléans, le 15 mars 1847.

J L Faurès, Président,

Cyprien Dufour,

Z Latour.

Sur motion de M. Duplessis, ce rapport est mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Lettres et Pétitions

L'honorable Génois préside le Conseil.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du Président et des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer du Mexique, invitant le Recorder et les Aldermen à faire, samedi prochain 27 du courant, une excursion de 25 milles sur le dit chemin. Cette invitation est acceptée.

Lecture est faite d'une lettre de MM. Correjolles Rabassa et Bureau, commissaires nommés pour l'ouverture de la rue Bienville, de la rue St-Victor au chemin de la Métairie et transmettant leur compte qui s'élève à $381.

Sur motion de M. Giquel, le Conseil adopte la résolution suivante:

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à émettre en faveur de MM. Correjolles, Rabassa et Bureau sur le trésorier des travaux publics, un mandat de la somme de $381.

Lecture est faite d'une lettre de M. Gallebardy réclamant $27 déduites de son salaire pour cause de maladie.—Référée au Recorder avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une pétition de MM. M. Casmon, John Lapiace et autres, priant le Conseil de faire construire des banquettes et des ponts, rue Claiborne. M. Slicer présente une résolution à cet effet. Sur motion de M. Derbès, amendée par M. Fabre, le Conseil adopte la résolution suivante:

Résolu que des propositions cachetées seront reçues par ce Conseil, jusqu'à lundi 29 du courant, pour des traverses à faire rue Claiborne, à partir de la rue des Remparts, jusqu'à la rue du Canal, l'ouvrage payable en un billet, à 12 mois de date lorsqu'il sera achevé et accepté par le voyer.

M. Dufour demande que le Conseil suspende l'action du règlement, pour prendre en considération la proposition cachetée pour la construction des fours. Cette demande est refusée.

Lecture est faite d'une pétition de M. P. Mooney, priant le Conseil de lui accorder une compensation additionnelle pour l'ouverture de la rue Bienville.

M. Slingerland demande que cette pétition soit référée à un comité spécial composé de cinq membres. Le Président nomme de ce comité MM. Slingerland, Derbès, Shiels, Hagan et Fabre.

Le Conseil repousse une motion d'ajournement.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. B. Rathbone, au sujet d'une taxe de $100 que le collecteur, pour la taxe de commerce de B. Rathbone & Co. Le pétitionnaire déclare qu'il n'existe point de maison de commerce de ce nom. M. Giquel demande que cette lettre soit déposée sur le bureau.

M. Fabre présente la résolution suivante:

Résolu que le collecteur [illegible] est et demeure autorisé à [illegible] de M. J. B. Rathbone & Co, une taxe de cent piastres.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Derbès et Giquel avaient voté dans la négative, 2, et que MM. Duplessis, Fabre, Hagan, Latour, Slingerland, Shiels et Wiltz avaient voté dans l'affirmative, 7—ladite résolution est adoptée.

M. Latour demande que le Conseil suspende l'action du règlement, pour présenter une résolution. Cette demande est refusée.

M. Fabre fait la motion que le Conseil s'ajourne pour partager la joie qu'éprouvent les citoyens par suite des glorieuses nouvelles du Mexique. Le Conseil rejette cette motion.

Lecture est faite d'une pétition de M. Xavier sollicitant une licence gratis. Référée au comité de charité avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de M. Richard S. Weide, se plaignant que le secrétaire lui refuse le privilège de compulser les documens relatifs au procès des héritiers Dubreuil Villars,—après quelques explications données par le secrétaire, cette lettre est déposée indéfiniment sur le bureau.

Le conseil ayant suspendu l'action de son règlement, M. Giquel présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles a été adoptée:

Résolu que les juges d'élection sont et demeurent autorisés, à chaque élection municipale, à dépenser pour diner et rafraîchissements une somme qui n'excédera pas dix piastres par chaque bureau d'élection et que la dite somme sera remboursée aux dits juges d'élection par le trésorier des travaux publics et améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de M. Michel Musson, agissant comptroleur du chemin de fer du Golfe du Mexique, proposant d'acheter le radeau de pins appartenant à cette Municipalité, lequel se trouve à une distance de quinze milles au-dessous de la ville.

M. Hagan présente la résolution suivante:

Résolu que le Conseil accepte l'offre de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, contenue dans leur lettre du 19 mars courant, d'acheter le radeau de pins qui se trouve à une distance de quinze milles au-dessous de cette ville, à raison de quatre cents le pied courant, en un billet de la compagnie à quatre-vingt dix jours de date.

L'appel nominal demandé il a paru que MM. Derbès, Fabre, Giquel, avaient voté dans la négative 3, et MM. Duplessis, Hagan, Latour, Slingerland, Shiels et Wiltz avaient voté dans l'affirmative, 6, en conséquence la dite résolution est adoptée.

M. E. Wiltz préside le Conseil. Sur motion, le Conseil s'ajourne à lundi prochain, 29 à cinq heures P. M.

Jn. REYNES, Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Mercredi soir, 24 mars 1847.

COTON.—Le marché se maintient, les ventes ont été de 1,800 balles.

SUCRE.—Ventes de 250 boucauts, les prix restent très fermes. Mélasse—300 barils se sont vendus, de 28½ @ 29c. le gallon.

FARINE.—Le marché n'offre aucune stabilité, il s'est fait peu de chose aujourd'hui.

MAIS.—Les arrivages sont considérables, sans diminuer la demande, ni faire décliner les prix. Environ 12,000 boucauts se sont vendus, de 86 @ 90 c. pour blanc ou jaune.

CHANGE.—Le taux du change sur l'Étranger est toujours très bas. Nous cotons, Sterling 2½ @ 3½, pour cent de prime. France 5f 50 @ 5f 55. New York à 60 jours, 2½ @ 3 pour cent d'escompte, à vue, 1 @ 1¼ pour cent d'escompte.

FRET.—Un navire a été engagé aujourd'hui pour France, à $1 30 pour la farine et 43 c. le boisseau de grain. Une barque a été frétée pour l'Europe, à des conditions qui sont restées secrètes.

AVIS D'ELECTION

En vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Isaac Johnson, gouverneur de l'État de la Louisiane, une élection aura lieu le lundi, 5 avril prochain, pour remplir la place vacante du représentant du second district représentatif, occasionnée par la resignation de Henry C Kelly, Ecqr.

Les votants doument qualifiés dudit district, lequel, à partir du fleuve, et par une ligne courant par le milieu des rues Benjamin, Estelle et Thalie, jusqu'au milieu de la rue Julie, et de là en descendant ledit canal jusqu'au nouveau canal, jusqu'au lac, sont notifiés que les boîtes au scrutin seront ouvertes depuis neuf heures A M. jusqu'à six heures P M, aux lieux qui seront désignés, et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui doivent être nommés par le Conseil général de la ville de la Nlle-Orléans, conformément à l'acte de la Législature, approuvé le 25 janvier 1847.

Bureau du Shérif, le 23 mars 1847.

JOHN L. LEWIS, Shérif

25mars—10

$5 de récompense.

PARTIE marronne de chez le soussigné, il y a environ six mois, la négresse FRANÇOISE, âgée d'environ 47 à 48 ans, taille 5 pieds 8 ou 9 pouces, mince, parlant le français seulement, se faisant passer pour libre et appelée Françoise Vousin. On l'a vue hier au marché de la première Municipalité. La récompense sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cette ville ou la ramènera à

J. LOMBARD, Encoignure Bourbon et Levée.

23 mars—6

CONDUIT aux épaves, située rue Baronne, seconde municipalité.

Une jument baie, d'environ 14 mains, longue queue et crinière, [illegible] sa fronte, sans fers, [illegible] voisines. Le propriétaire est prié de la [illegible] le 10 avril, autrement elle sera vendue [illegible] dépens, conformément à la loi.

[illegible] WINTER, [illegible]

25 mars—3t

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—Actuellement en débarquement du Colombo et d'autres navires, un assortiment complet à vendre par FROST & Co., 27 mars, 10, Magasins

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire ang Ganges, Smith, pour Liverpool. Aristo, Fabens, pour Boston. Florence, Pattison, pour New York.

Barque Ste Mary, Brown, pour la Havane. Isnardon, Moulton, pour Boston.

Brick fran Noddi, Lory, pour St Louis, Sénégal. Cheonuus Hermann, pour New York. sued Amerika, Stephenson, pour le Havre.

Goëlette Raritan, Herald, pour Brasos Santiago.

Steamer Magnolia, Thomaston, pour St-Louis. Jamestown, Whittin, pour St-Louis.

ARRIVÉS.

Navire Naples, Bearce, de Rio Janeiro.

Barque Adonis et Eliza, Baker, de Boston. ang Isabella Blythe, Balls, pour Liverpool. Turbo, Loring, de Gibraltar.

Brick Chapman, Smith, de Savannah. Arabian, Jones, de Tampico. Sam'l Gott, Cole, de Bras. Santiago.

Goëlette Fairy, Thompson, de Galveston. Emma Norton, Webster, de Brasos Santiago. Fernanda, Arnet, de Brasos Santiago. Laurens, Morton, de l'embouchure du Rio Grande. Peruvian, Williams, de Brasos Santiago. Urbana, Wheeler, de Brasos Santiago. Fanny, Thompson, de Galveston.

Steamers [illegible] Muireck, de Longueville. Brunswick, Lee, de St Louis. Highlander, Gilman, de St Louis. Saratoga, Ratter, de St Martinville. Fort Wayne, Scott, de Cincinnati. Andrew Jackson, Eckert, de Cincinnati. Oregon, Hiern, de Mobile. Yalabusha, Aukrine, de Minden. Saluda, Boyce, de St Louis. Star Spangled Banner, Pierce, Cincinnati. Oregon, Hiern, de la Mobile. Amaranth, Atchison d'Alton. Judge McLean, Hinckle, des Attakapas. Harry Hill, Lee, de Natchitoches.

Au bas du fleuve et montant:

Un navire et plusieurs goëlettes, noms inconnus.

MEMORANDA.

Le 14 du courant, au départ du brick Arabian, il se trouvait à Tampico trois barques, un brick, onze goëlettes, un sloop et le steamer des États Unis Hunter.

P. SOULÉ.

Les souscripteurs au banquet qui doit être offert à M. P. Soulé, ainsi que toutes les personnes qui ont l'intention d'y souscrire, sont priés de se réunir au Bureau de la salle de Bal St Louis, rue St Louis, ce soir à 7 heures. 25mars

UN homme [illegible] parlant et écrivant correctement les langues anglaise et française, connaissant les [illegible] de la Louisiane, et pouvant y procurer une clientèle désirerait trouver à s'employer comme commis ou comme associé dans une maison de commerce et faisant la commission des denrées du pays.

Il peut en outre offrir les meilleures recommandations.

S'adresser à G. B., en laissant sa lettre à la poste, à la Nouvelle-Orléans. 25 mars—6

A Louer

UNE MAISON HAUTE avec porte cochère, située rue Bourbon, entre Chartres et Hospital, No 330.

☞ Pour conditions, s'adresser en cette maison.

23 mars—6

REÇU par le navire Soon Avant du Havre. Elbeuf Bauton première qualité. En magasin. Vins fins de Bordeaux, très supérieurs, en caisses et en barriques, thon de [illegible] terrines de [illegible] de Périgord [illegible] J. N. CUREN. 25 mars—3 No 25 rue Condé

Marchandises de mode, d'un nouveau style, Pour les Dames.

STILLMAN & CRONAN,

ONT transféré leur magasin du No 51, rue de Chartres, au No 65, rue du Canal, Nlle Orléans. Ils reçoivent et vendent des marchandises de toute sorte de la fabrique de France, d'Italie et d'Angleterre. Ils viennent de recevoir par les navires arrivés de l'Union, un grand assortiment d'articles nouveaux [illegible] dentelles, broderies, mousselines blanches et de couleur, bas de soie et coton, gants et mitaines, rubans et ouvrages en paille, [illegible] parasols et para-ombrelles, &c. Les Dames sont priées de venir examiner ce grand assortiment avant d'aller acheter ailleurs. Les prix les plus modérés. STILLMAN & CRONAN.

Brodequins, Bottes et Souliers—1,500 caisses en magasin, comprenant un assortiment de belles chaussures à vendre à bas prix, par FROST & Co., 10 Magasins. 23mars

CHAPEAUX de castor et chapeaux de soie, assortis, à vendre par FROST & Co., 10 Magasins

CHAPEAUX en caisses, et casquettes, à vendre par FROST & Co., 10 Magasins.

SALSEPAREILLE—65 balles salsepareille à vendre par BERTRAND & SUSOS, encoig. Royale et Bienville.

CIRE—100 caisses à vendre par BERTRAND & SUSOS, encoig. Royale et Bienville.

VANILLE—2 caisses, à vendre par BERTRAND & SUSOS, encoig. Royale et Bienville.

☞ Mr H. Holmes, consignataire d'un mulet et [illegible] par le bateau à vapeur Sam Dale, venant de la Providence, et chargé par Mr J. Billett, est prié de le retirer de l'écurie de M. Duffau, [illegible] et d'en payer les frais, faute de quoi, il sera vendu [illegible] 24 mars—10

H. CARON, Coiffeur et Parfumeur, rue de Chartres, No 20, près l'encoignure Conti, a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir par le navire [illegible] du Havre un grand assortiment de cheveux, parfumerie et articles divers, qu'il mettra à même de satisfaire les ordres des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 24 mars—15t

M. J. PITRA donne des leçons d'anglais, d'espagnol, de grammaire française, de tenue de livres, de mathématiques, d'astronomie, de géographie et d'histoire.

Il avise ceux qui voudront l'honorer de leur confiance qu'ils ne se plaindront pas de lui ni de sa méthode d'enseignement.

S'adresser par lettre ou autrement, 69, rue du Canal, au premier. 24 mars—41

Compagnie du Rail-Road de Carrollton et de la Nouvelle-Orléans

Nlle Orléans, 23 mars 1847.

DES propositions seront reçues au Bureau de la Compagnie encoignure Canal et Carondelet, jusqu'à lundi prochain, 29 courant, à 10 heures A. M. pour bâtir un hangar pour des chars et magasins à fourrage, dans le fonds des écuries de la Compagnie rue des Nayades. Les plans et détails de la bâtisse peuvent être examinés tous les jours, depuis 9 à 9½ A. M. jusqu'à 3 heures P. M.

ADOLPHE LAVET, Secrétaire. 23 mars

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 1. Séance du 22 mars 1847.

RÉSOLU, que des propositions cachetées seront reçues par le Conseil de la Municipalité No un, jusqu'au lundi 29 du courant, pour des traverses à faire sur la rue Claiborne, à partir de l'Esplanade jusqu'à la rue du Canal—Le paiement se fera en un billet à 12 mois de date, lorsque l'ouvrage sera terminé et accepté par le voyer.

(Signé) Jos. GENOIS, Recorder

Approuvé, le 23 mars 1847.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

24 mars

BRIQUES A FEU ANGLAISES.

35,000 briques anglaises, en débarquement du navire Astracan et à vendre par S. MASPEREAU & Co, 24 mars 22, Condé

SUCRE de la Havane—134 caisses blanc et jaune. Amandes écossées, 140 caisses douces et 300 livres amères; huile d'anis; do peppermint; cacao de Guayaquil et de Para; tabac de la Havane, capes et tripe; vinaigre de vin blanc, 50 barils; prunes, 6 caisses, gingembre sec; grains pour oiseaux, 15 sacs; café de la Havane, 160 sacs; cigares de la Havane, 750,000. A vendre par B. VALLS, 17 mars 96, Commune.

LIQUIDATION POSITIVE.

VINS ROUGES ET BLANCS, BON ORDINAIRE POUR FAMILLES. VINS FINS.

Rue Conti, No. 9.

A dater de ce jour, le soussigné, entrant en liquidation, a l'honneur de prévenir le public et particulièrement ses connaissances, qu'il vendra aux prix les plus modérés les vins ci-dessous annoncés, les ayant en grande partie reçus avant le premier de l'été.

En même temps il prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien solder leur compte.

P. DELAMAR.

A VENDRE en débarquement du navire français Neel, de Cette et Marseille, situé en face de la cale à la viande:

535 barriques vin rouge, St-Gilles; 20 do do Langlade; 11 do do St-Clair; 30 do do St-Georges; 20 do vin blanc de côte; 200 barils do; 24 do Madère; 550 paniers huile de Plagniol et de Sue; 150 caisses do diverses marques; 30 paniers de de 24 1/2 bouteilles, de Plagniol; 100 caisses eau verte, de J Fiquet; 50 do salaisons assorties; 107 paniers bouteilles vides; 90 caisses absinthe de Rauvajol Brunetton; 90 do muscat-Frontignan vieux; 1100,000 bouchons réguliers et pointus, en balles et ballots de diverses contenances; 25 caisses marmelade d'abricots et de prunes; 40 do de 12 cruchons curaçao; 40 do de 24 1/2 do do; 30 do marasquin en flacons et 1/2 flacons; 75 do liqueurs fines et superfines; 25 do fruits à l'eau-de-vie; 150 paniers anisette fine et superfine; 40 balles amandes à la dame; 50 caisses eau de fleurs d'oranger. Amandes en sorte, douces et amères en jarres; Graines pour oiseaux; Champagne de diverses marques, &c. &c.

MARTIAL PEYRET & Co, 6 nov 27, rue St-Louis.

LE soussigné offre à vendre un grand assortiment de groceries aux prix les plus modérés: Jambons sucrés des meilleures marques, Langues fumées de Buffalo, café Havane et Rio, Café Java en sacs convenables pour les familles, Pâtés truffés assortis en demi et en quart de boîte, Petits pois en conserves, cèpes à l'huile, Champignons assortis, Fromage de Gruyère, de Hollande, et Neufchâtel; Fruits assortis conservés au naturel, Confitures assorties de la Havane, Prunes de [illegible], Figues [illegible], Amandes [illegible], [illegible] des rues Royale et Dumaine.

[illegible] de [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSTER, 23 mars

GANTS FIL—600 douzaines gants fil, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 15mars, 36, rue de Chartres.

COURSES! COURSES!

HIPPODROME BINGAMAN.

A Acorn:

5ème jour.—Jeudi, 25 mars.

La course commencera à 2 heures P. M.

Bourse des Propriétaires, $600.

Parcours de deux milles.

1o W. J Minor.—VERIFIER, de Belshazzar, par Britannia, 3 ans, 83 livres—bleu.

2o A. Lecomte & Co.—MARY BOWEN, de Leviathan, par Stockholder, 3 ans, 83 livres—rouge et raye.

3o A. L. Bingaman.—BROWN KETTY, de Birmingham, par Tiger, 4 ans, 97 livres—jaune et noir.

4o A. B Moore.—FAIRFIELD, de Lanny O'Gaff, par Eliza Jackson, 3 ans, 83 livres—rouge et blanc.

Entrée—Aux portes 50 cents—Places 50 cents.

Y. N. OLIVER, JAS. A. VALENTINE. } Propriétaires.

☞ Les bateaux du ferry traverseront le fleuve toutes les cinq minutes. 25mars

COURSES, COURSES.

LES bateaux à vapeur du ferry en face de la halle, traverseront le fleuve alternativement durant toute la semaine que dureront les courses, c'est à dire à chaque dix minutes, en commençant dimanche 21.

Le sd amos sont priés de vouloir des premiers départs, afin de s'assurer de bonnes places aux courses. 20 mars—6

DROGUES—400 colis salpêtre raffiné, couperose, alun, souffre, sel d'Epsom, &c., à vendre par ROBERTS & HALL, 23 mars 75, Magasins.

GARANCE—25 colis allemande, en boucauts, tierçons et barils, à vendre par ROBERTS & HALL. 23 mars 75, Magasins.

45 CAISSES liqueurs superfines assorties, 50 do absinthe, 100 do vin rouge, 10 barils cognac Pellevoisin 1810; 10 do do do 1825. 1 caisse chapeaux de soie de Paris, à vendre par Th BAILLY BLANCHARD, 23 mars 99 rue de la Douane

Cotonnade française bleue, unie.

LES soussignés ayant reçu dix balles de cotonnade supérieure, invitent les personnes qui ont besoin de cet article à venir l'examiner. H DE GOER & RIFFARD, 23 mars 21 Magasins

CAFÉ RIO—3,000 sacs du vert de la montagne, à vendre par J W STANTON & Co, 23 mars encoignure Magasins et Lafayette

SACS A GRAINS—2000 sacs en fil, chanvre, à vendre par J W STANTON & Co, 23 mars Encoig Magasins et Lafayette

HUILE de blanc de baleine d'hiver et épurée, à vendre par J W STANTON & Co, 23 mars encoignure Magasins et Lafayette

COGNAC Pellevoisin—15 demi pipes de preuve Cognac. 45 quarts pipes, de preuve, Cognac, ayant droit au drawback, à vendre par Th. BAILLY BLANCHARD, 23 mars—1m 99, rue de la Douane

CIGARRES—Un assortiment complet des meilleures qualités en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 23 mars 32, Vieille Levée.

SUCRE HAVANE—en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 23 mars 32 Vieille Levée.

INDIGO Guatimala—En magasin, et à vendre par J M CABALLERO, 23 mars 32, Vieille Levée

GOMME COPALE—En magasin, et à vendre par J M CABALLERO, 23 mars 32, Vieille Levée

PEAUX VERNIES—35 douzaines peaux vernies, de la marque de Nye & Co Paris, à vendre par J M CABALLERO, 23 mars 32, Vieille Levée

MADAME MACÉ

A l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'elle fera l'ouverture de ses modes et nouveautés de printemps mardi prochain, 9 courant, à son magasin, No 34, rue de Chartres, encoignure Douane. 6 mars

A LOUER—Deux petites chambres avec cabinet, au coin des rues de Chartres et Perdido, s'adresser à Mme. J. Lafayette. L'Exchange des États-Unis. Les Chambres sont disponibles pour y vendre du Sosa Water, du Cola [illegible] ou pour y établir un dépôt de tabac. [illegible]

LE soussigné ayant acheté le fond du magasin de MARCHANDISES SÈCHES, No. 25, rue de Chartres, est actuellement prêt à vendre aux dames et au public en général ses articles à des prix très modérés, pour ne pas manquer le magasin de cette ville.

Les personnes qui ont besoin de pareilles marchandises ou articles de toilette feront bien de venir examiner le fond de magasin du soussigné avant d'aller ailleurs pour faire leurs achats.

A. C. GOUGH, 18 mars 29, rue de Chartres

NOURRICE A LOUER—Une négresse créole saine et bien constituée, ayant un enfant de 17 jours. S'adresser à W & L HAWLEY, 24 mars—6 à l'Hôtel St Louis.

A VENDRE pour cause de départ—1000 sacs de LAINE DU MEXIQUE. S'adresser à L. DANSAC, au Vieux Bassin. 24mars

SUCRE HAVANE—212 caisses brun, en débarquement des barques Catherine et St-Mary, de la Havane, à vendre par RAYMOND CABRANC, 3 mars 31, Vieille Levée.

INSTRUMENTS de Chirurgie.—Un assortiment complet reçu des meilleures manufactures du nord des États Unis.

Feuilles d'or d'argent et d'étain, dents de porcelaine, boîtes à ventouses, tubes en gomme élastique de toute dimension, bandage de toute sorte, suspensoirs en soie, en fil et en coton, verres à ventouses de toute grandeur, éponges fines et en verre, seringues en gomme élastique et en verre, serre bras, tubercules de toutes espèces, verres à ventouses à rechange, verres à sein avec un tube de gomme élastique à vis, respirateurs pour les poitrines délicates ou malades, toiles, superimmobiles, transparentes et flexibles pour le pansement des plaies; tissu élastique, d'un emploi facile et sûr, remplaçant avec avantage le vésicatoire ordinaire, &c.

Tous ces articles sont arrivés depuis peu et sont pleinement garantis.—A vendre par H. BONNABEL, Droguiste en gros, encoignure des rues Tchapitoulas et Natchez 1e mars

BOUCHONS—900,000 de toutes qualités en balles et ballots de diverses contenances. MARTIAL PEYRET & Co, 19mars 27, St Louis

CAFÉ HAVANE—653 sacs, par brick P. Soulé. Tabac, 185 balles, en feuilles, do. Miel, 6 barils, miel blanc, do. Sucre Havane, 352 caisses blanc, jaune, brun, do. Cigares, 80 mille, Marmosa Cubana do. A vendre par TROISGROS & LAMPRE, 19 mars 26, Vieille Levée.

VANILLE—2 caisses en débarquement de la goëlette Home, et à vendre par ROBERTS & HALL, 19 mars 75, Magasins

MOUSTIQUAIRES—1000 en fil écru, à vendre par JOHN BELLOW Jr, 17 mars 8, Nlle Levée

CHAPEAUX DE PAILLE—500 douzaines chapeaux de palmier, en débarquement du navire Gloucester, venant de Boston, et à vendre par JOHN BELLOW, Jr., 17 mars 8, Nlle Levée.

Chapeaux! Chapeaux!

Reçu par les derniers arrivages directs, des manufactures de New-York: 200 douzaines chapeaux (Sporting); 50 do do Palo Alto, noir et gris. 50 do do cirés, à vendre par JOHN BELLOW Jr. 17 mars No 9 rue du Canal

CASQUETTES—En soie, drap et cirées, à vendre par JOHN BELLOW Jr., 17 mars 9 Canal

CAFÉ LAGUYRA—500 sacs fin vert, en bon ordre à vendre en magasin, par HEPBURN & TURPIN, 17 mars 31 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—20 milliers, regalias, El Fuerro, 20 milliers canones, El Cometa, 20 do millar, El Cometa, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 17 mars 31 Vieille Levée

LAINE MEXICAINE—300 sacs, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 17 mars 31 Vieille Levée

ALCOOL—25 barils, alcool 4me preuve, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 17 mars 31 Vieille Levée

MOUSSE—100 balles mousse noire, bien emballée à vendre par HEPBURN & TURPIN, 11 mars 31 Vieille Levée

THÉ—200 boîtes de 6 livres. Poudre à canon, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 17 mars 8, Nlle Levée.

RAISINS—300 demi caisses, en débarquement, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 17 mars 8, Nlle Levée

SAVON—600 caisses Boston No 1, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 17mars 8, Nlle Levée.

FARINE—500 barils, des moulins de la Louisiane, en débarquement du vapeur Homer, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 17mars 60, Camp.

MAIS—700 sacs, en débarquement du vapeur Homer, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 17mars 60, Camp.

RIZ CREOLE en assortiment, article frais, en débarquement du vapeur Sultan, à vendre par A LAROSE & Co, 3mars 71, Vieille Levée.

MARCHANDISES SÈCHES.

TAPIS, STORES, RIDEAUX, &c, &c.

NOUS appelons l'attention du public sur notre assortiment d'étoffes à rideaux en mousseline, &c, de qualités et prix divers, depuis les bas prix et bon marché, jusqu'aux dessins les plus nouveaux et les plus riches. Aussi—Tissus dites et coton 10/4, coton do, glands, cordonnets, attaches, passementeries, bordures, &c.

Stores transparents.

Nous tenons en magasin cet article, au dessous des prix les plus bas payés jusqu'à ce jour, de $2 à $60 la paire, avec tous les accessoires nécessaires à leur installation.

Tapis.

Notre stock est considérable; la saison s'avance, et nous sommes décidés à le vendre au prix courant d'importation. Cet article mérite toute l'attention des particuliers et acheteurs.

Nattes, Toiles cirées.

[illegible] rouleaux [illegible] et des Nattes de Canton, unies et à carreaux; [illegible] toiles cirées, de 3 à 24 pieds de large.

Marchandises de Fil.

Toiles pour familles, pur fil et d'un bon user: de 4 draps; nappes damassées; linge de table, serviettes; tapis de tables et de pianos; courte pointe. Aussi: Un grand assortiment de marchandises sèches de fantaisie, offert de confiance aux marchands de la ville et de la campagne, et aux familles, à très bas prix.

DAMERON, THOMPSON & Co, 15mars 28, rue de Chartres, et 27 Douane.

OLOSAONIAN DE SHERMAN, OU BAUME UNIVERSEL.

Lisez ce qui suit, du Doct. A. C. Castle, qui a reçu une éducation médicale très soignée et qui est un des meilleurs dentistes de New-York:

New-York 8 juin 1847.—Monsieur, votre Olosaonian a opéré une cure remarquable dans ma famille, ma belle mère était depuis bien des années affligée d'asthme, et n'avait reçu que très peu de soulagement des divers remèdes qu'elle a employés, laquelle a été entièrement guérie par votre baume. Quelques doses ont suffi pour [illegible] cessé aucune nouvelle [illegible] J'ai moi-même, une [illegible] pour une toux très opiniâtre, j'en ai [illegible] à mes enfants, et dans très peu de temps nous avons tous été guéris. Je donnai le reste de la bouteille, à l'un de mes meilleurs médecins qui pouvait se débarrasser d'un très mauvais rhume, qui menaçait de devenir une phtysie pulmonaire, la moitié de la bouteille l'a aussi guéri. Un remède aussi puissant, devrait être connu et distribué de tout le monde.

Votre serviteur, etc. A. C. CASTLE.

Dentiste 321, Broadway.

Préparé et vendu par A. Sherman, D. M., 106, Nassau, New-York—Vendu aussi à la Nlle-Orléans, au Dépôt de Remède Magique de Dalley, No 151, rue de Chartres. 25mars—6

☞ AU PUBLIC—Le remède magique de Connel ou de Dalley, que l'on vend au seul dépôt No 50, rue Poydras, avec toute garantie guérit les maux suivants: Brûlures par le feu ou liquide bouillant, Meurtrissures, Rhumatismes, Ulcères, Éruptions, cors, &c.

☞ Cas de rhumatisme et contraction de nerfs—guéris—on prétend qu'il y a des cas de rhumatismes incurables; mais il est prouvé par l'expérience que le LINIMENT DE HEWE ainsi que l'Elixir Végétal Indien guérissent tous les maux de ce genre. Un de nos amis, qui n'avait plus de flexibilité dans les genoux depuis sept ans, a été parfaitement rétabli en faisant usage de ces remèdes, et cela dans l'espace d'une semaine. En vente au No50, rue Poydras. 21mars

AVIS AUX TAILLEURS.

Habillements pour la Compagnie des Catalans.

CETTE Compagnie ayant résolu de faire confectionner CENT LÉVITES, invite les tailleurs qui désirent en faire l'entreprise de passer au magasin de cigares de M. Salvador Vanca, rue Dumaine, No 10, où ils verront le modèle qu'ils auront à suivre, et pourront remettre leurs propositions jusqu'au 25 courant. 17 mars—8t

AVIS—Les soussignés en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] février 1847, ayant été nommés commissaires pour ouvrir en ligne droite la rue Bienville de la rue St Victor jusqu'au Chemin de la Métairie (Faubourg Jackson), donnent avis qu'ils ont déposé ce jour entre les mains du greffier de ladite Cour un tableau de ladite estimation, qui sera ouvert à l'inspection de toutes les personnes qui y sont intéressées lesquelles sont par le présent avisées que le rapport de ladite estimation et assessement sera présenté à ladite Cour pour être confirmé, et toute personne dont les droits ont été lésés, auront le droit de présenter des objections par écrit dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, lequel suivant la loi, doit être inséré pendant vingt jours en anglais et en français, dans deux gazettes publiées dans cette ville.

Nouvelle Orléans, 11 mars 1847.

F. CORREJOLLES, L. BUREAU, J. L. RABASSA

12mars—20f

JEAN AUGE.

COIFFEUR et Parfumeur, encoignure Chartres et Bienville, a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs, qu'il vient de recevoir par le dernier arrivage de France 100 livres de cheveux des plus beaux et assortis pour les personnes de vouloir bien le continuer l'honneur de leur confiance. On trouvera dans son magasin toute espèce d'articles concernant la toilette des Dames et Messieurs.

Chapeaux Paille.

J. LEVOIS, 63, rue de Chartres,

OFFRE à vendre, en débarquement des navires Woodrow, Viola et Narraganset, du Havre: 27 caisses chapeaux de paille, consistant en Chapeaux paille bords doubles pour hommes, do do do gris do, do do do noirs do. Chapeaux paille bords simples pour hommes, do do do gris do, do do do noirs do. Chapeaux paille d'Italie pour cadets et enfants. Chapeaux paille de suisse pour hommes et enfants. Chapeaux paille, nouveautés pour femmes. do do Toscan pour femmes et fillettes. Capelines paille d'Italie pour fillettes.

AUSSI: Une caisse bretelles tricot coton blanc, Une do coton écru pour femmes. Une do chaussettes fil pour hommes. Une do gants et mitaines fil d'Écosse. Une do éventails riches. Une do boutons coton et cols métalliques. Une do peignes corne et buffle.

En magasin, d'importation récente,—Mérinos noir (Patrie Lapin) coutil fil nouveautés, cotonnades, nègre, rubans gaze et taffetas, Barège noir, vert et blanc, écharpes Barege, voilettes blanches et noires, ganterie de fil, cravates d'été, lingerie, fleurs, &c, &c. 12mars

ACADÉMIE D'ARMES.

M. RAYMOND SERIE, logé rue Condé, No 3, chez M. Leduc, armurier, a l'honneur de prévenir MM. les jeunes gens de cette ville, qu'il donne leçons d'armes à un prix modéré. L'escrime d'aujourd'hui est complet dans ses principes que MM. les officiers des académies de Montréal et à Paris. 16 mars

A VENDRE—Par le soussigné, en débarquement du navire Cabinet du Havre: 500 dame-jeannes de 5 gallons, 100 do de 3 gallons, 20 tonnes fromage Gruyère et Parmesan, 15 caisses fromage Hollande. D'LANATA, 9, Jefferson. 16mars

DAMEJEANNES françaises à vendre en débarquement du navire Soon du Havre: 500 dame-jeannes de 4 gallons, 300 do 3 do, 300 do 2 do, 300 do 1 do. NUMA LACOSTE. 16 mars 142, rue Royale

GRAISSE—800 barils prime en feuilles, en débarquement du Patrick Henry, à vendre par JOHN O WOODRUFF & Co, 16mars 60, Camp

FARINE—224 barils de Florence, en débarquement du Patrick Henry, à vendre par JOHN O WOODRUFF, 16mars 60, Camp.

REÇUS par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné: 250 boîtes et demi-boîtes sardines à l'huile, de la marque bien connue B Guilloux. 500 paniers vin de Champagne, marque de l'Aigle. 150 caisses liqueurs assorties, 400 paniers anisette, 70 do curaçao, 60 do marasquino, 100 do câpres, 100 do olives, 100 do eau de fleur d'oranger, 40 do savon de Marseille. 150 barriques vin rouge, 500 pipes vin Catalogne. A vendre par AUGUSTE MOLIER. 16 mars No 80, rue St Louis.

Importation directe.

150 barriques vin rouge ordinaire, différentes marques, 80 barriques vin vieux, pour famille, 1844, 15 do vin Haut Brion, 1834, 100 do — Blanc Sauterne et Haut Barsac, 30 do — Haut Sauterne, 1839, 150 caisses St-Julien, 25 do Lafitte, 1834, 25 do Haut Brion, 1834, 25 do La tour, 1837, 50 do cerises à l'eau de vie, 20 do fruits assortis do, 40 do pruneaux en pauban. 1000 boîtes sardines, marques différentes, 50 paniers anisette supér. Bordeaux, 50 do fine, do, 80 do huile Plagniol, 25 do Champagne, 6½ pipes cognac de J J Dupuy, 40 caisses liqueurs fines, 300 do do superfines, 200 do bouchons assortis.

GARNIER, FRÈRES, 2mars Rue de Chartres, No 145.

Manufacture d'habillements de la Louisiane.

No 224, rue St-Claude, faubourg Tremé.

LE soussigné ayant établi une manufacture d'habillements dans le faubourg Tremé, sur une grande échelle, est maintenant prêt à fournir aux prix de Boston et de New York, 1000 paires de pantalons par semaine. Aussi: chemises rayées, caleçons, &c., et tout ce qui a rapport à l'habillement. Pantalons de coutil rayé, | Pantalons gambroon, do cotonnade log cabin, | do Linseys pour nègres, do candlet jean. Toujours en mains, et à vendre par JOHN BELLOW Jr, 17 mars 9, Canal

Habillements d'enfans.

LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres, ont reçu par les derniers arrivages de France et de New York, des habillements complets pour enfants de tout âge, consistant en: Paletots sac alpaca, coutils variés, paletot tweed, d'été léger, paletot et redingotes mérinos, pantalons mérinos et fil, à carreaux, bretonnes et Américaines en mérinos, basquines et algériennes en étoffes fil, polonaises et vestes orientales de do, gilets ronds en mérinos etc, etc. Manches pour enfants de trois à cinq ans. AUSSI—Chemises, gants, chaussettes, bretelles, parasols, etc, à vendre à bas prix par LOISON & SILVESTRE, 15 mars 36 rue de Chartres

HABILLEMENTS D'HOMMES.

LES soussignés reçoivent des derniers arrivages de France et du Nord, un assortiment nouveau de marchandises d'été, qu'ils offrent à vendre à bas prix, consistant principalement en: Tweeds d'été, étoffe nouvelle et légère, sack coats en alpaca, bombazine et thibet; habits et redingotes en mérinos français; paletots sacs en mérinos; pantalons mérinos; pantalons gingas et fil, gilets écossais, piqués, et fins mérinos couleurs peau, soie, satin et mousseline; Caleçons et chemises toile et gaze et mérinos; chemises toile et devants toile, fine, mouchoirs batiste et foulards, bretelles blanches, genre nouveau; gants peau, fil et soie, chaussettes fil et coton écru, fines, &c, &c.

LOISON & SILVESTRE, 15mars 36, rue de Chartres

CRAVATES d'été—150 douzaines cravates d'été nouvelles, en cartons d'une douzaine, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 15mars 36, rue de Chartres

A VENDRE, en débarquement du navire Mary Pleasants, venant de Marseille, 400 caisses eau de fleur d'oranger.

En magasin:

150 barriques vin rouge Mouton, St Estèphe et St Julien, 30 do do do vieux pour familles, 20 demi do do do do do, 20 do do do blanc Haut Sauterne et Haut Barsac, 120 caisses vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac, supérieur.

Fruits à l'eau de vie, bouchons fins, superfins et velours pour dame-jeannes, bouteilles et demi-bouteilles, huile de Plagniol et Possel, vinaigre, Cognac en quarts de pipe et barrils, liqueurs assorties, vermout, anisette, etc, &c. DUBUCH Fr., 1er mars 71, St Louis, entre Royale et Bourbon

200 BARRIQUES VIN DE BORDEAUX, St Julien, Margaux et Lafitte, 150 [illegible], 75 quarts Porto, 50 do vin vieux de Madère, 5 Pipes Old Porto, London Dock, 10 barils whiskey rectifié, 5 do do Monongahela, 200 caisses vin de première qualité, 300 paniers anisette, 40 caisses absinthe suisse, 50 demi et quart de [illegible], [illegible] bouchons fins et superfins, 10 caisses vermouth, [illegible]. P LOUBIE, 6 mars

AVIS.—Les personnes [illegible]

CANDIDATS COMME ALDERMEN:

CONSEIL GÉNÉRAL.

PREMIÈRE MUNICIPALITÉ

G. CRUZAT, L. SURGI, CH. ZACHARIE, [illegible] VANENT

☞ Veuillez annoncer M. C. W. ALDEN, comme candidat pour représenter le [illegible] de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer JACKSON DUPLESSIS, comme candidat pour représenter le Premier District au Conseil de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer M. RICHARD HAGAN, comme candidat pour représenter le Premier District au Conseil de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer M. JACQUES CHAL BONNET, comme candidat pour représenter le Premier District au Conseil de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer M. N. GURLIE, comme candidat pour représenter le Troisième District (autrefois le 2nd) au Conseil de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer M. PAUL PEUGUET comme candidat pour représenter le Troisième District (autrefois le Deuxième) au Conseil de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer M. JOSEPH LANATA comme candidat pour représenter le Troisième District (autrefois le Second) au Conseil de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer J. E. FAURÈS, comme candidat pour représenter le QUATRIÈME DISTRICT (autrefois le troisième), dans le Conseil de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer M. L. P. BUREAU, comme candidat pour représenter le QUATRIÈME DISTRICT (ci-devant troisième) dans le Conseil de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer Mr J. L. FABRE, comme candidat pour représenter le Quatrième District (devant Troisième,) dans le Conseil de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer M. JAMES LILLY, comme candidat de la classe ouvrière, pour représenter le CINQUIÈME DISTRICT de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer M. L. H. SERE, comme candidat pour représenter le SIXIÈME DISTRICT (ci-devant le 5ème), au Conseil de la municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer M. E. GIQUEL, comme candidat, pour représenter le 6me District (autrefois 5ème) au Conseil de la Municipalité No Un, à la prochaine élection.

☞ Veuillez annoncer M. J. A. GOURDAIN, comme candidat, pour représenter le SIXIÈME DISTRICT (ci-devant Quatrième) au Conseil de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer M. HENRI PEYCHAUD comme candidat pour représenter le sixième district (autrefois le 5ème) dans le Conseil de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer M. PAUL PANDELY comme candidat pour représenter le SIXIÈME DISTRICT (autrefois le quatrième) au Conseil de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer M. VICTOR BEN[illegible] comme candidat, pour représenter le SEPTIÈME DISTRICT, (ci-devant partie du Cinquième) au Conseil de la Municipalité No Un, à la prochaine élection.

☞ Veuillez annoncer M. E. BARTHE comme candidat pour représenter le SEPTIÈME DISTRICT (ci-devant partie du cinquième) au Conseil de la Municipalité No Un, à la prochaine élection.

☞ Veuillez annoncer M. ADOLPHE DUFOUR comme candidat pour représenter le SEPTIÈME DISTRICT, (ci-devant partie du Cinquième) au Conseil de la Municipalité No Un.

☞ Veuillez annoncer M. JOHN BELLOW comme candidat, pour représenter le SEPTIÈME DISTRICT au Conseil de la première municipalité No Un.

TROISIÈME MUNICIPALITÉ.

☞ Veuillez annoncer MM. G. W. LEWIS & J. F. BARTHELEMY, comme candidats pour représenter le PREMIER DISTRICT de la Municipalité No Trois.

☞ Veuillez annoncer M. FRANCIS MOUNEY, comme candidat, pour représenter le DEUXIÈME DISTRICT, au Conseil de la troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. AUGUSTIN ROUSSEAU, comme candidat pour représenter le SECOND DISTRICT, au Conseil de la Troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer MM. P. S. WILTZ, DELETRA, et A. PIERNAS, comme candidats pour représenter le TROISIÈME DISTRICT de la troisième Municipalité.

HISTOIRE Du Consulat et de l'Empire.

Par M. A. THIERS.

LA 30ème livraison du Consulat et de l'Empire est présentement en vente à la librairie de Vve. HEBERT. Prix: 15 cents. 149, rue de Chartres. 20mars

MARTIN L'ENFANT TROUVÉ Par Eugène Sue.

LA 13ème livraison de MARTIN L'ENFANT TROUVÉ, vient d'être reçue par le soussigné. Vve. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres. 20 mars

SEMAINE SAINTE.

LE soussigné prévient le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, une quantité considérable de Livres et Prières de tout genre et de prix. Aussi un joli assortiment de chapelets, de [illegible], &c. Livres de prière de tout genre et d'une grande variété. Quinzaine de Pâques, reliures variées. Semaine Sainte, do. Paroissiens Romains, do. Paroissiens complets, do. Ange Conducteur, Mois de Marie, Heures, Imitation de Jésus-Christ, Journée du Chrétien, Paraphrase de Prières, petit paroissien de [illegible], Cantiques, Manuel d'Instruction et de prières, Chemin de la croix, Imitation de la Vierge, Vie [illegible], Vie de Ste Philomène, Abrégé du manuel d'instruction et de prières, gravures de saints et [illegible] pour enfans, aussi pour première communion.

V. HEBERT, 149, Chartres.

Libraire, marchand de papier peint et de fournitures de bureau.

N. B.—Ces livres seront vendus en gros et en détail, à prix très modérés. 20mars

MARCHANDISES NOUVELLES, POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.

Reçues récemment des Encans de New York.

C. M. SIMPSON, No 30, rue de Chartres, encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir des encans de New York, un grand assortiment de marchandises pour la saison actuelle. Elles ont été achetées au comptant et seront vendues à très bas prix.

MOUSSELINES.

1 caisse mousseline de Paris, extra riche; 2 do do d'un beau style, prix modéré; 2 do nouvelles mousselines, à bas prix; 5,000 yards mousselines d'une yarde à le [illegible]; 1 caisse gingham couleur légère; 1 do do foncé et uni façonné; [illegible] nouvelle; 1 do de Clarendon Plaids, nouvel article; 1 do de Nanzo-organdis, à carreaux; 50 robes Embossed Swiss, nouvel article.

BAREGES.

2 caisses barège de Paris, nouveauté; 2 do do à bas prix, venant des encans; 2 do do noir uni et noir fantaisie; [illegible] deuil.

Le tout formant l'assortiment le plus [illegible] meilleur choix qu'il y ait en ville, et [illegible] marché.

Quelques habillements en soie grenadine [illegible] récemment à Paris pour le goût de la Nouvelle-Orléans.

PARASOLS & OMBRELLES

1 caisse parasols satin riches et brodés, [illegible] en soie satin, riches et à grandes [illegible], ombrelles d'un joli goût et à bas prix. 50 [illegible] parasolettes riches, Lucasse, parasols de [illegible] pour dames.

CALICOTS

300 pièces calicots de première qualité, aux prix de 5 et 10 cents jusqu'à 25 cents.

TOILES D'IRLANDE.

Qualités supérieures blanchies et mi-blanc. [illegible] linons; en pièces et demi pièces. [illegible] serviettes, [illegible] Aussi un assortiment de MARCHANDISES communes pour ménages de la ville et de la campagne.

[illegible] débarquement du navire Virginia: 3 balles brin fil blanc et carreaux, 1 do do do uni, 2 caisses coton à coudre, Farghajeran, 1 balle serviettes fil, barres bleues et roses. DUNCAN KENNEDY. 10 mars

CHAUDIERES A SUCRE.

CHAUDIÈRES à sucre de qualité supérieure, en fer, de 48 à 84 pouces de diamètre, reçues de la fonderie de Novelty, et à vendre par BONNER & SMITH, 22 mars 35, rue du Camp.

AVIS—Conformément à la vingt sixième section de l'acte du 14 mars 1842, relatif à la réorganisation des banques, toutes personnes ayant des réclamations contre la Banque des Négociants de la Nouvelle-Orléans, sont requises de les présenter aux commissaires, au No 35, rue du Canal, pour être dûment liquidées.

JOHN CALHOUN, PETER CONREY Jr, ROBERT COPELAND.

22 fév—3m

Bottes, souliers, Brodequins

—115 caisses actuellement en débarquement des navires Antelope et James Andrews, à vendre par G. W. DUNBAR, 16 mars 30, Douane

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—[illegible] caisses, en débarquement des navires Louisa, Colombo et Emily Taylor, à vendre par R. G. ROBB, 42, Douane. 20fév

$10 DE RÉCOMPENSE.

Partie marronne, la négresse ESTER, d'environ 25 ans, parlant anglais et un peu français, elle parle très vite et a les dents de devant gâtées. Lorsqu'elle s'est absentée elle faisait des commissions en ville, et se nomme No 90. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au No 29. M. OLLE. [illegible]

$50 DE RÉCOMPENSE.

S'EST absentée de chez son maître, depuis le mois d'avril dernier, la négresse BETZY, âgée d'environ 38 ans, taille environ 4 pieds 5 pouces, parlant bien le français, marquée de la petite vérole, [illegible] doigts de sa main droite. Toute personne qui ramènera ladite négresse, au No 51 Mary, entre les rues Livore et Mercier à Lafayette, recevra la récompense ci-dessus.

JOHN NEWBERRY

DÉPÔTS DES VÉRITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK, No 200, Rue du Cirque et No [illegible], Vieille-Levée, entre les deux marchés. L A GUILLEMAIN, Agent

Changement de domicile.

BUFFET informe ses amis et le public qu'il a transporté [illegible] du No 115 rue de la Levée au No 49, [illegible] entre Bienville et Douane. 15mars

[illegible]—Véritable [illegible] marque [illegible] à vendre par F. BUFFET, [illegible] Bienville.